



REGLEMENT DU JEU « Box éveil »

ARTICLE 1 : Le jeu concours intitulé «**Box éveil** », est ouvert aux personnes résidant en France Métropolitaine, Belgique, Luxembourg et Suisse du **30 octobre 2017 au 5 novembre 2017**.

ARTICLE 2 : La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

ARTICLE 3 : L'opération est ouverte à toute personne physique souhaitant participer, à l'exception des établissements, des organisateurs du jeu ainsi que des personnes exerçant une activité dans une société liée à la société organisatrice.

ARTICLE 4 : Pour participer, il suffit **de remplir le formulaire disponible sur le site hoptoys.fr** : <https://www.hoptoys.fr/285-gagnez-une-box-speciale-veil->

ARTICLE 5 : La date limite de participation est le **DIMANCHE 05 NOVEMBRE 2017 23h59**.

ARTICLE 6 : Le participant au jeu doit être obligatoirement le représentant légal de l'enfant.

ARTICLE 7 : Le jeu prévoit un gagnant tiré au sort parmi tous les participants au jeu. Le lot est composé de :

- Grippies plateformes : référence HT2757 : 37,90 euros
- Voiture préhension facile : référence FB277 : 16,90 euros
- Empilage arc-en-ciel : référence HT3294 : 18,90 euros
- U-porteur : référence OD234 : 63,90 euros
- Petit avale-soucis : référence : HT3547.1 ou HT3547.2 : 13,90 euros
- Moogy jeu des émotions : référence HT2747 : 9,90 euros
- Skwish : référence FB200 : 19,90 euros
- Bracelet silicone : référence HT3298 : 13,90 euros
- Livre contrasté en tissu : référence HT2914 : 19,90 euros

Soit une valeur totale de : **215,10 euros**.

Le tirage au sort aura lieu le Mardi 7 novembre 2017.

ARTICLE 8 : Le gagnant sera informé par e-mail ou au plus tard le mercredi 8 octobre 2017. Son adresse lui sera demandé par message privé, et ce conformément au Code Professionnel de la fédération des entreprises de Vente à Distance.

ARTICLE 10: Les participants au jeu «**Box éveil** », ne pourront pas s'opposer à une éventuelle utilisation de leurs noms, département de résidence afin de servir de témoignage sauf s'ils renoncent à leur prix.

ARTICLE 11: Le nom du gagnant sera disponible le mercredi 8 novembre 2017 au plus tard sur simple demande écrite à HOP'TOYS, dont l'adresse figure ci-dessous.

ARTICLE 13: La société HOPTOYS ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération, ses modalités et/ou les prix devaient être partiellement ou totalement reportés, modifiés ou annulés.

ARTICLE 14: Le présent règlement sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande par écrit à HOP'TOYS – ZAC DE GAROSUD – 381, rue Raymond Recouly – CS 10042 – 34078 MONTPELLIER CEDEX 3, en mentionnant le nom du jeu.

ARTICLE 15: Le simple fait de participer implique l'acceptation du règlement et des instructions figurant en ligne sur le site www.bloghoptoys.fr

ARTICLE 16: Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, il vous suffit soit de nous écrire sur le site www.hoptoys.fr rubrique « contact » ou par courrier : HOP'TOYS – ZAC DE GAROSUD – 381, rue Raymond Recouly – CS 10042 – 34078 MONTPELLIER CEDEX 3 en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible, votre numéro de client.

Ceci constitue le règlement complet du jeu Hop'Toys «**Box éveil**» SARL HOP'TOYS – ZAC DE GAROSUD – 381, rue Raymond Recouly – CS 10042 – 34078. MONTPELLIER CEDEX 3- RCS MONTPELLIER 422.638.106